

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 1 (1865)

Heft: 23

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

FRIBOURG.

1^{re} année.



DÉCEMBRE 1865.

N° 23.

L'ÉDUCA TEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Du rôle de l'instituteur en dehors de sa classe. — De l'enseignement de l'arithmétique dans les écoles primaires. (Suite). — Biographie : M^{le} Hortense Ray. — Correspondance. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

DU ROLE DE L'INSTITUTEUR EN DEHORS DE SA CLASSE.

Tous les instituteurs sont d'accord sur ce fait important qu'un maître ne doit pas seulement instruire, mais améliorer l'élève; que le développement des facultés intellectuelles n'est qu'une partie de la tâche de l'éducation et que c'est de l'éducation qu'il est chargé.

Voilà un principe unanimement admis par les pédagogues; il est d'une telle évidence que personne, j'espère, n'essaiera de le contester.

Heureusement qu'il y a peu, on pourrait presque dire qu'il n'y a pas d'instituteurs assez mal avisés pour nier le rôle éducatif qui leur incombe.

Mais si tous l'admettent, tous n'agissent pas en conséquence; pour quelques-uns la tâche est un métier, le plus triste des métiers: ils enseignent les branches du programme tant bien que mal et plutôt mal que bien, en vue de l'examen surtout; d'autres s'occupent avant tout de

leurs affaires particulières et fort peu des enfants : l'école n'est qu'un accessoire important seulement au point de vue des honoraires. Quant aux devoirs de bienséance et aux facultés morales, quant au développement du cœur, il n'en est pas question, la visite annuelle n'entrant pas dans ce domaine.

Mais nous supposons que nous avons affaire à un instituteur consciencieux qui comprend ses devoirs, qui n'ignore pas ceux qu'il a en dehors de sa classe, en un mot qui sait que tout n'est pas fini quand la leçon est finie. C'est un maître moral, instruit, bien élevé, c'est-à-dire qu'il a fait ou achevé son éducation dans le sens le moins restreint de ce mot. S'il lui manque des qualités, il cherche à les acquérir par une volonté soutenue, par des travaux incessants, car il a à cœur sa vocation et tous ses efforts ont pour but de se perfectionner dans la triple sphère du cœur, de l'intelligence et des convenances sociales, puisque tout s'acquiert ou se perfectionne.

A l'école il exige de ses élèves *l'ordre* en tout et partout, mais il est soigneux lui-même ; ses vêtements sont simples, mais propres, ses effets bien tenus. — Il veut que les enfants soient polis, respectueux, mais il l'est lui-même, avec ses élèves d'abord, puis avec tout le monde : il cherche à les éléver autant qu'à les instruire et il sait que l'éducation se fait surtout par le bon exemple. Comment pourra-t-il exiger la douceur s'il est violent dans ses gestes et dans ses paroles ? la patience ? s'il est impatient ; l'accomplissement rigoureux des devoirs de ses élèves s'il néglige les siens ; nous pourrions continuer, mais à quoi bon ?

Il suffit de savoir, et nous le savons, que les efforts du maître seront sans résultats tant que celui-ci ne sera pas l'exemple vivant de ses préceptes.

Or, l'influence de l'instituteur s'étend bien au-delà de sa classe. C'est surtout en dehors que sa réputation se fait, que la confiance lui est accordée ou retirée ; c'est alors qu'étant jugé par les parents et même par les élèves, il doit être prudent pour conserver le fruit péniblement acquis de ses soins dévoués ; une fois la confiance perdue, tous ses efforts seront impuissants à la lui reconquérir ; une réputation flétrie est comme la neige qui ne reprend plus la blancheur qu'elle a perdue.

Mais il aura toujours soin de conserver sa réputation intacte ; il sera très scrupuleux dans tous ses actes et dans le choix des récréations qu'il peut légitimement s'accorder. S'il a du temps à lui après ses leçons, comment devra-t-il l'employer ? Il lui faut quelques récréations pour le retremper, et en quoi consisteront-elles ?

C'est seulement en répondant à ces questions que nous entrerons en

plein dans le sujet que nous traitons, sujet qui présente deux parties dont l'une, *les devoirs à l'école*, devait nécessairement servir d'introduction à l'autre, *les devoirs au dehors*.

Après ses fonctions officielles la loi ne prescrit sans doute pas à l'instituteur les devoirs qui lui incombent. Ils ne sont d'ailleurs pas les mêmes pour tous les maîtres. A la ville ils sont un peu différents de ceux de la campagne. Ici le maître est tenu de faire des visites plus fréquentes aux parents en cherchant à les intéresser à l'instruction de leurs enfants. La surveillance du maître continue à s'exercer pendant des années sur les mêmes élèves qui font, contrairement à ceux des collèges, toutes leurs études à la même école. Il en résulte des rapports plus suivis, plus directs qui doivent reposer sur une mutuelle bienveillance dont l'instituteur fera les premiers frais; et ces rapports, en soutenant son zèle, favoriseront les bons sentiments des parents et l'exécution de la loi au sujet de la fréquentation scolaire, qui est souvent déplorable à la campagne. Ils peuvent encore avoir un autre but. Nous voulons parler de ces conseils et de ces bons exemples que le maître est appelé à donner et qui ont quelquefois plus d'influence, plus de poids que toutes les exhortations faites en classe; car ses relations avec les parents et avec le public seront comme l'application de ses préceptes; on jugera ses paroles et sa conduite; on les commenterà, mais si elles sont la pratique de ses théories, si elles respirent la modestie, sans détriment de la dignité, l'instituteur y gagnera beaucoup pour sa classe et pour lui-même. Pour sa classe, parce qu'il obtiendra la confiance et l'estime des parents et celle des enfants qui apprécieront mieux ses leçons et en profiteront davantage. Pour lui-même, et voici comment: L'instituteur passe, bien à tort, pour avoir le verbe haut, le ton tranchant et de plus, ce qui serait déjà beaucoup, une pédanterie proverbiale. Rien ne motive une si fâcheuse impression, sauf peut-être des cas exceptionnels dont on ne devrait pas tenir compte; mais, on le sait, elle existe depuis longtemps. Il faut donc que l'instituteur cherche à faire disparaître ce stigmate attaché à sa vocation, et il y parviendra en opposant une vraie humilité aux injustes accusations dont il est l'objet. On ne dit plus aujourd'hui comme autrefois: « *ignorant comme un maître d'école* », parce que cette qualification n'a plus sa raison d'être; les autres tout aussi blessantes tomberont également, si l'instituteur veut y travailler en s'observant davantage. C'est dans ses relations qu'il prouvera qu'il est modeste et poli sans bassesse, instruit sans pédanterie, et que dès lors la prévention n'étant pas méritée, elle doit faire place à l'estime.

A côté des visites aux parents, on peut mettre comme devoirs du maître

des promenades avec les élèves. Elles sont d'abord très favorables à la santé, puis elles font diversion aux études, au développement desquelles, d'ailleurs, elles peuvent contribuer sous le rapport des sciences naturelles et de la géographie, car les élèves n'en resteront pas à des notions purement abstraites en présence de la riche nature, où tout est pratique, où tout parle aux yeux en même temps qu'à l'intelligence. Le maître professe là d'une manière moins didactique, plus familière; il prend aussi part à la conversation, aux jeux des élèves, sans pour cela perdre de son sérieux qui n'exclut point la gaieté: il se rappelle que ses enfants sont avides de plaisir et qu'ils ne peuvent être tenus comme les novices d'un cloître; des airs graves et sévères jureraient avec la riante nature et les figures épanouies de ses élèves; ceux-ci abuseront peut-être, mais il suffira de quelques paroles pour rappeler le bon ordre. Ces observations s'appliquent également aux récréations entre les heures de classe; la présence du maître empêchera que ces ébats ne dégénèrent en licence; elle contribuera à établir entre les élèves des formes de convenance, de respect, et les jeux ne perdront rien de leur naïve franchise quand le maître descendra des hauteurs *du participe* dans l'arène plus attrayante des plaisirs de l'enfance.

Les vacances sont aussi le temps favorable aux excursions scolaires; le maître avec ou sans ses élèves ne manquera pas d'en profiter. Ces courses sont destinées à lui faire connaître et aimer son pays; il visitera au moins une fois dans sa vie ces belles Alpes qu'il admire de loin, mais qu'il aimera de près, ces beaux lacs, ces vallées aux torrents pittoresques, enfin ces lieux si remarquables où se rattachent les glorieux souvenirs de notre histoire: le Grutli, Laupen, Sempach, et tant d'autres noms qui font vibrer en nous l'enthousiasme pour la patrie. L'instituteur ne va pas chercher des émotions auprès des gens qui fréquentent habituellement les cabarets, le théâtre ou les maisons de jeu; il fuit également les assemblées tumultueuses et tous les endroits incompatibles avec la dignité de ses fonctions, mais encore pour se retremper a-t-il besoin de rompre avec la monotonie de ses labeurs. Or, parmi les plaisirs les plus nobles, les émotions les plus pures, ne doit-on pas mettre en premier rang ces courses de vacances dont nous venons de parler? Puis il est encore d'autres récréations, la culture d'un jardin, l'étude d'un art d'agrément ou d'une branche propre à le délasser, comme la botanique, par exemple; des invitations à des réunions de famille, etc. Les délassements convenables ne lui feront pas défaut; ne craignons rien: la crainte qu'il n'en trouve trop pourrait bien plutôt nous inquiéter. Il y en a beaucoup qui lui seraient permis, mais qui ne conviennent pas et que pour ma part je considère

comme incompatibles avec la vocation, ainsi le billard, les tirs, la chasse ; d'autres qui lui sont décidément défendus, les bals, les jeux, les fêtes mondaines, l'habitude du théâtre. S'il prenait sa part de tous ces divertissements ou seulement des premiers, que deviendraient sa classe et sa famille ? Au reste, que l'instituteur se rappelle qu'il est né pour le travail et non pour le plaisir ; ses heures de repos ni ses vacances ne peuvent être considérées comme un temps de loisir ; elles sont données bien plus pour les élèves que pour le maître, et elles ont aussi des devoirs.

(*A suivre.*)

C.-W. JEANNERET.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARITHMÉTIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES.

(*Suite.*)

5^e année (9 à 10.)

1^o Numération de 100 à 1,000.

2^o Les quatre opérations de vive voix et par écrit, avec des nombres abstraits et avec des nombres concrets.

3^o Problèmes pratiques, de vive voix et par écrit.

Pour l'étude des nombres de 100 à 1,000, les moyens intuitifs dont on s'est servi si avantageusement les deux premières années font maintenant défaut. Ces moyens ne nous sont d'ailleurs pas nécessaires ici, car le nombre 1,000 n'est que la réunion de 10 centaines, et les nombres jusqu'à 100 sont tout à fait familiers aux élèves.

Le calcul écrit, pour lequel les élèves n'ont pas encore une grande habitude, a conservé jusqu'ici la forme du calcul mental. Cette forme nous entraînerait maintenant dans des longueurs considérables ; les élèves n'apprendraient qu'avec peine à faire les quatre opérations avec facilité. A partir d'ici il y aura donc bifurcation.

Pour le calcul mental, on continuera à décomposer les nombres et à procéder comme dans le second cours, tandis que pour le calcul écrit, on introduira les procédés ordinaires et connus ; ainsi, pour additionner plusieurs nombres, par exemple, on les écrira les uns sous les autres, unités sous unités, etc., et l'on fera l'addition comme d'usage. On étudiera les opérations séparément et dans leur ordre naturel, mais en ayant soin, les premières fois, d'en faire comprendre le mécanisme aux élèves. (Voir le N° 7, page 101 et suivantes.)

Les quatre opérations concrètes seront précédées de l'étude des

poids et mesures les plus simples et de nombreuses transformations d'unités d'un ordre supérieur en unités d'un ordre inférieur et réciproquement. On prendra d'abord des nombres concrets simples, puis des nombres concrets composés (complexes). Dans le but d'habituer les élèves à la précision, on exigera que les nombres soient toujours accompagnés de leur nom. On fera naturellement exception pour ceux qui, dans l'opération, deviennent abstraits, comme le multiplicateur, dans la multiplication, le diviseur, dans la division-partage, etc.

Les problèmes pratiques à résoudre de vive voix et par écrit deviennent de plus en plus nombreux et variés. On peut les diviser en deux classes. La première classe comprend d'abord ceux qui se résolvent par l'addition ou par la soustraction, puis par l'addition et par la soustraction. La seconde classe, ceux qui se résolvent au moyen de la multiplication ou de la division, et plus tard ceux qui exigent ces deux opérations. Plusieurs problèmes présentent, à côté des opérations principales, des transformations ou d'autres opérations accessoires ou préliminaires. Ainsi, dans les problèmes dont la solution exige plusieurs multiplications, il peut se faire qu'il y ait, au préalable, une ou plusieurs transformations, ou que l'on soit obligé de terminer par une addition, pour obtenir le résultat demandé. Comme on le voit, le champ est déjà vaste. On peut déjà introduire ici les cas les plus simples de la règle de trois, de la règle de mélange, du partage proportionnel, etc., sans compter une foule de variétés qui se présentent dans la vie pratique, et qui ne se rattachent qu'indirectement à l'un ou l'autre des genres que l'on trouve dans les traités d'arithmétique.

Il est évident que l'on devra s'abstenir de dire à l'élève que tel problème est un problème d'addition et tel autre un problème de multiplication. L'élève ne doit pas jouer un rôle passif et remplir la fonction de machine à calculer. Il faut qu'il ait l'occasion d'exercer son intelligence et son jugement, et pour cela, il faut lui laisser le soin de trouver ce qu'il y a à faire pour résoudre les problèmes qu'on lui désigne dans son cahier. On lui apprendra à disposer les opérations avec ordre et clarté et de manière à ce que l'on trouve facilement le résultat.

4^e année (10 à 14 ans.)

1^o Fin de la numération.

2^o Les quatre opérations de vive voix et par écrit, avec des nombres abstraits et avec des nombres concrets.

3^o Problèmes pratiques de vive voix et par écrit.

Comme on le voit, ce cours n'est en quelque sorte qu'une répétition du précédent, avec cette différence, que l'on calcule ici avec les nom-

bres en général. On refait successivement les quatre opérations, et l'on ne passe de l'une à l'autre que lorsque les élèves sont parvenus à la faire avec aisance et rapidité. Ce n'est qu'ici que l'on pourra, si on le juge à propos, donner les définitions des opérations et l'explication des différents termes qui s'y rapportent. L'élève est maintenant préparé pour les comprendre.

On achève aussi l'étude des poids et mesures et des opérations concrètes dans lesquelles sont comprises les opérations complexes les plus ordinaires. Les problèmes pratiques s'enrichissent des cas les plus faciles de la règle d'intérêt, de quelques problèmes sur les surfaces et les volumes et d'une quantité d'autres ayant trait à l'agriculture, au commerce et à l'industrie.

(A suivre.)

P. DUCOTTERD.

BIOGRAPHIE.

M^{lle} HORTENSE RAY,

institutrice vaudoise.

En rendant un hommage mérité à notre collaboratrice, M^{lle} Ray, trop tôt enlevée à notre œuvre et à l'affection respect de tous ceux qui avaient le bonheur de la connaître, l'*Educateur* avait témoigné le désir d'avoir quelques détails sur la carrière de cette noble jeune femme. Une dame vaudoise, connaissance intime de M^{lle} Ray, a bien voulu répondre à notre appel et nous a envoyé une notice détaillée dont nous extrayons les détails que l'on va lire.

A. D.

M^{lle} Hortense Ray naquit à Grandson, le 20 mars 1837. Elle était le 4^{me} enfant de ses vénérables parents, mais la mort des 3 premiers la laissa quelques années après l'aînée de plusieurs enfants qui leur étaient nés depuis lors. Elle avait une superbe apparence de santé et montrait, comme petit enfant, des facultés remarquables. Elle apprit fort jeune à connaître la souffrance. A peine âgée de 4 ans elle perdit un frère cher, seul confident de ses joies et de ses peines enfantines; ce fut pour elle un si grand chagrin qu'elle n'en parlait jamais sans avoir les larmes aux yeux. Deux ans plus tard elle se cassa le bras gauche, dans un voyage qu'elle faisait avec son père, qui prenait le typhus. Les deux malades arrivèrent à la maison, l'un dans le délire et l'autre, le bras si enflé qu'on ne put découvrir ce qui en était la cause. On crut à un frisson et ce ne fut que plus tard qu'on découvrit la fracture, mais l'os s'était ressoudé et une nécrose s'était établie. Dès lors, la pauvre petite souffrit moins et les mauvais moments s'éloignèrent, mais le mal ne disparut jamais.

Ces longues années passées dans la souffrance mûrissent prématulement son caractère, en sorte qu'en 1847, lorsque sa mère tomba malade, elle pouvait se rendre fort utile, tant dans la surveillance du ménage que dans celle qu'exigeaient les plus jeunes membres de la famille. Sa bonne mère, comprenant qu'elle serait obligée de quitter sa famille, laissant des enfants en bas âge et appréciant à leur juste valeur les qualités précoces de sa fille ainée, la laissa se développer au souffle de la vie pratique, persuadée que Dieu conduisait cette enfant et la préparait à sa tâche future. Elle leur apprenait à lui obéir et à l'aimer, et quand, en 1851, elle sentit sa fin prochaine, elle put dire à sa fille qu'elle lui laissait, en toute confiance, la direction de sa famille. Cette parole lui donna la force de prendre sa position comme maîtresse de maison à la tête d'un grand ménage, et comme seconde mère des pauvres enfants qui avaient perdu la leur. C'est alors qu'elle fit preuve d'une énergie remarquable qui ne se démentit jamais. Trois servantes et 4 enfants à diriger, les embarras d'un train de campagne avec ses ouvriers et ceux d'un moulin à nourrir, voilà sa tâche. Levée la première, la dernière couchée, aidant ici, surveillant là, réprimandant celui-ci, encourageant celui-là, elle se donnait à tous et à tout. Elle était toujours gaie, paraissait heureuse, et si parfois il lui arrivait un pénible retour sur elle-même, ce n'était qu'un petit instant de larmes bien vite séchées, pour reprendre plus courageusement sa tâche, sans jamais perdre de vue le bonheur des siens.

Mais le fardeau était trop lourd pour son corps ; souvent des crises fort douloureuses faisaient craindre aux siens de la perdre. Mais à peine le mal était-il passé qu'elle se relevait souriante et gaie, et reprenait sa tâche habituelle.

Quelques personnes frappées des dons remarquables qu'elle possédait comme éducatrice, l'engagèrent beaucoup à en faire usage pour la société en prenant des pensionnaires. Le landammann de district Schindler, de Schwytz, lui ayant confié sa fille pour quelques mois, elle crut que le moment était arrivé de mettre à exécution le dernier conseil que sa mère avait donné à ses filles, qui était de se choisir une vocation. Elle se décida à former un pensionnat, fit les démarches nécessaires pour cela et le 1^{er} septembre 1858 elle l'ouvrit.

A mesure que sa pension augmentait, elle sentait plus vivement le manque de ressources dont elle était entourée ; elle faisait tout son possible pour y suppléer, son esprit organisateur et inventif lui vint grandement en aide pour combler ces lacunes ; cependant, elle ne pouvait y parvenir complètement.

C'est ce qui la décida à profiter d'une occasion qui se présenta à elle de reprendre un externat de Genève. Elle quitta la maison paternelle avec ses élèves en automne 1860, y laissant une de ses sœurs et emmenant la cadette avec elle. Elle fut très-bien reçue à Genève. Mais les difficultés à vaincre pour arriver à un résultat étaient innombrables. Elle ne s'en effraya pas, elle avait mis sa confiance en Dieu qui avait toujours été son guide et son appui.

Bientôt elle se trouva entourée d'une soixantaine d'enfants d'âges différents, qui venaient chaque jour recevoir dans sa maison les leçons des meilleurs professeurs de Genève ainsi que les siennes. Elle était aimée et chérie de tous. Il y avait dans tout ce petit monde un zèle et un entrain qui faisaient plaisir à voir. On trouvait dans chaque enfant l'écho du cœur aimant de la directrice et maintenant encore, au seul nom de M^{me} Ray, bien des visages s'illuminent d'un sourire qui témoigne de la vivacité des souvenirs qu'elle a laissés dans ces jeunes âmes qu'elle avait tant aimées. — Elle avait plusieurs pensionnaires, la plupart destinées à la carrière d'institutrice. Le prix modique qu'elle demandait rendait les bénéfices nuls; elle pensait aux facilités qu'elle procurait à ces jeunes filles, facilités qu'elles n'auraient pas ailleurs, et cela contentait son cœur toujours désintéressé.

L'établissement prospérait avec une rapidité étonnante et promettait surtout de marcher de mieux en mieux, car les premières années sont toujours difficiles.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Les observations de M. J. Paroz sur la Bæchtelen, dans le N° 14 de l'*Educateur*, pourraient jeter un faux jour sur l'œuvre qui se fait avec la bénédiction de Dieu depuis 25 ans dans cet établissement. Or, si M. Paroz a cru qu'il était de son devoir de rendre le public attentif aux défectuosités qu'il voit dans cette œuvre, afin de le prémunir contre les dangers d'une trop haute renommée, je crois de mon côté qu'il est de mon devoir de la prémunir contre une défaveur qu'elle ne mériterait pas, en rectifiant les jugements erronés auxquels l'article en vue pourrait donner lieu.

Je n'entrerai pas en discussion sur les principes pédagogiques que M. Paroz croit pouvoir appliquer aux institutions du genre de la Bæchtelen, et qui lui font préférer l'éducation dans la famille, ou dans de petits asiles aussi semblables que possible à une famille. Je me borne à remarquer que c'est l'impossibilité de trouver dans des familles particulières ou dans les asiles ordinaires de l'enfance indigente, les moyens d'éducation et de correction nécessaires pour des enfants comme ceux dont il s'agit, fils de parents dépravés, vagabonds et repris de justice, et eux-mêmes précocement adonnés à divers vices, qui a nécessité la fondation d'institutions analogues au Rauhe-Haus et à la Bæchtelen. Et c'est le grand nombre de ces enfants, dont personne ne voulait plus se charger, et dont les parents et les autorités tutélaires nous demandaient avec instance la réception, comme un dernier moyen de

salut pour eux, qui nous a imposé le devoir de donner à notre établissement toute l'extension compatible avec le bon ordre et la réussite de l'œuvre.

Quant à l'esprit vraiment chrétien et à la vie religieuse dans la Bæchtelen, il me semble que, pour en juger et surtout pour se permettre d'en porter un jugement public, il faudrait avoir observé et examiné avec plus de soin que l'on n'a pu y mettre, lorsque l'on n'a visité la Bæchtelen que très rarement, sans assister aux examens, aux instructions religieuses et au culte journalier, et que par conséquent l'on est réduit à se former une opinion d'après quelques impressions momentanées et d'après ce que l'on a entendu dire par d'autres personnes. L'opinion qu'un rapport historique officiel pourrait manifester un autre esprit que celui qui existe dans l'établissement, ne devrait pas être énoncée sans une parfaite connaissance de cause.

J'invite très sérieusement tous ceux qui s'intéressent au salut des pauvres enfants, pour lesquels la Bæchtelen a été fondée et qu'elle reçoit dans son giron, à venir la visiter eux-mêmes, aussi souvent et aussi assidument que possible, afin de juger selon la vérité de l'esprit qui y règne et du caractère de l'œuvre qui s'y fait.

Je pourrais me borner à cette invitation, s'il n'y avait dans l'article de M. Paroz un point sur lequel je suis obligé de lui opposer une déclaration positive. C'est lorsqu'il donne à entendre que l'on garde les élèves dans l'établissement au-delà du temps nécessaire pour leur éducation et leur correction, parce que, comme il dit, « on a besoin de leurs bras pour faire valoir le domaine, » en ajoutant : « Je crains que, dans plus d'un cas, le bien de l'enfant ne soit sacrifié » aux intérêts de l'agriculture. » Je déclare que c'est une supposition dénuée de tout fondement.

Il est vrai qu'en général nos élèves ne sont admis à la confirmation du vœu du baptême et à la première communion qu'à un âge plus avancé qu'il n'est d'usage pour les catéchumènes ordinaires; mais c'est par des motifs moraux et religieux d'un grand poids et hors de tout rapport avec l'économie de l'institut. L'admission à la St^e-Scène doit former, pour nos élèves, la clôture de leur éducation et y apposer le sceau de la Grâce divine. Et nous ne pouvons, en bonne conscience, leur accorder l'accès à la St^e-Scène et par conséquent déclarer leur éducation finie et les laisser sortir de l'institut, que lorsqu'ils ont, par une bonne conduite soutenue, donné des preuves satisfaisantes de leur amélioration morale et de la sincérité de leurs sentiments religieux. Il serait impardonnable de les livrer aux mauvais exemples et aux séductions d'une société corrompue, avant de leur avoir inculqué et développé en eux, autant que cela peut dépendre de nous, les principes et les forces d'une vie nouvelle, qui peuvent les garantir d'une rechute dans la misère morale, d'où ils avaient été tirés. C'est là ce qui explique pourquoi nous avons des élèves de 18 et 19 ans. Et si ces jeunes gens, bien portants et vigoureux, emploient leurs bras à la culture du domaine, c'est certainement pour leur propre bien.

Le travail agricole est un des moyens les plus puissants d'éducation et de moralisation, et l'habitude du travail est la meilleure dot que nous puissions donner à de jeunes gens appelés à gagner leur pain à la sueur de leur front.

Jamais, je le déclare, non jamais un élève n'a été gardé à la Bæchtelen par un motif d'intérêt économique et agricole, plus longtemps qu'il n'était nécessaire pour sa correction morale et son instruction religieuse. Si M. Paroz avait assisté aux délibérations de la Direction sur la sortie des élèves, et entendu les rapports de l'instituteur et du pasteur sur chacun d'eux, il ne se serait pas permis une accusation qui doit être repoussée comme injurieuse. Je crois que, préoccupé des désavantages possibles d'un système d'éducation collective, qui n'a pas sa sympathie et qu'il croit devoir combattre, il a supposé des abus qui n'existent pas. C'est ainsi que de bons esprits et des caractères honorables peuvent être entraînés à juger avant d'avoir examiné.

Berne, 26 octobre 1865.

BAGGESEN, *pasteur.*

Ayant cru devoir communiquer ces lignes à notre collaborateur, M. Paroz, il y a répondu par les lignes suivantes que nous insérons dans la pensée qu'elles clôtront le débat auquel a donné lieu à regret l'honorable auteur :

Comme je n'ai aucune envie d'entamer une polémique avec un établissement de bienfaisance, auquel chacun doit porter intérêt, je n'ajouterai que peu de mots à la réclamation ci-dessus. Je ne saurais d'ailleurs me mettre en opposition avec un homme d'un caractère aussi respectable que M. le pasteur Baggesen, et dans lequel j'ai à honorer tout à la fois et un supérieur et des cheveux blancs.

Je laisse de côté ce qui regarde le système de la Bæchtelen, calqué sur celui de la *Rauhe-Haus*: je n'ai fait que de reproduire dans mon premier article la thèse que j'ai développée dans un mémoire couronné en 1859 par le Conseil d'Etat du canton de Berne, et que soutiennent des pédagogues allemands distingués.

Sous le rapport religieux, je dois ajouter un fait que j'ignorais, et que la modestie de M. le pasteur Baggesen ne lui permet pas de relever: c'est que c'est lui qui, depuis 25 ans, fait l'instruction religieuse des catéchumènes de la Bæchtelen. Or, cette instruction ne saurait être confiée à de meilleures mains.

Je suis persuadé, moi aussi, que jamais un enfant n'a été gardé dans l'établissement par un motif d'intérêt. Mais n'arrive-t-il jamais que l'on se trompe en voulant bien faire? C'est l'histoire de maint habile médecin, et combien plus encore de celle des plus adroits pédagogues! Je me demande si les 140 arpents, que cultive la Bæchtelen depuis 15 ans, sont nécessaires pour faire l'éducation de 48 élèves, et si le travail qu'impose une agriculture des plus étendues et des mieux tenues du canton, n'impose pas aussi la nécessité d'avoir

des bras forts et vigoureux? Je pourrais nommer tel établissement qui abuse notoirement des forces des petits malheureux qu'on y place. Tous les systèmes ont des excès à éviter, et il n'est pas inutile de les signaler.

Il faut un domaine pour faire l'éducation des élèves, et non des élèves pour éléver le domaine. Voilà un principe. Voici maintenant une question. Quand j'ai écrit le passage qui a tant choqué, j'étais sous l'impression (on peut revoir l'article) du sentiment d'abjection qui pèse sur le cœur des élèves de la Bæchtelen (je le sais au moins de quelques-uns) et que la lecture du rapport en leur présence a dû affecter péniblement, et je me demande s'il n'y a rien à faire pour les délivrer de ce sentiment si peu propre à vivifier leurs forces morales! Je ne veux que poser la question, mais je la pose, parce que je la crois importante. J'aurais dû ajouter ceci à mes premières réflexions: on m'aurait peut-être mieux compris.

Je borne ma réponse à ces quelques mots. M. le pasteur Baggesen, en sa qualité de membre du comité de la Bæchtelen, a toute autorité pour parler de cet établissement. Mais suffit-il d'être dans une œuvre pour tout voir? Mille expériences nous prouvent le contraire. Quand on vit dans une œuvre, on s'habitue facilement aux défauts qui frappent les personnes à distance. Que de fois j'ai appris, de la bouche d'une mère ou de la naïveté d'un enfant, ce qui se passait dans l'établissement que je dirige! Que de fois j'ai été mis par ce moyen sur la voie de nos fautes, de nos manies, de nos erreurs!

M. le pasteur Baggesen a pris la plume pour détourner la défaveur que mon article pourrait attirer sur la Bæchtelen. Je suis touché de sa sollicitude et je m'y associe pleinement. Je répète ici ce que j'ai dit en terminant mon article: « *Mes observations sur la Bæchtelen ne doivent en aucune manière refroidir nos sympathies pour cet établissement, ni nous empêcher de rendre hommage au bien qu'il fait et qu'il continuera à faire.* »

En terminant, je crois devoir remercier M. le pasteur Baggesen de la leçon qu'il me donne, en me faisant entendre sans ambage qu'avant de porter des jugements, je dois m'informer plus exactement des faits. Rien ne m'est sacré comme la leçon d'un vieillard vénérable. Dans mon article sur la Bæchtelen, je crois avoir mis du sérieux et de la mesure; mais cette leçon peut trouver sa place ailleurs et je m'efforcerai de m'en souvenir dans l'occasion. N'est-il pas bon, au reste, car nous ne voulons pas nous cacher nos défauts, qu'on nous rappelle de temps en temps, à nous autres pédagogues, qu'il ne nous sied pas de porter la tête trop haute?

J. PAROZ.

P.-S. Une erreur s'est glissée dans mon aperçu historique sur la Bæchtelen: c'est que l'asile de M. J. Bovet, à Grandchamp, existait avant le stage qu'il a fait à la Bæchtelen, et qu'il n'est pas destiné, comme cette dernière, à des enfants vicieux, mais à des orphelins.



Delémont, 10 novembre 1865.

L'assemblée des instituteurs, réunie à Bellelay, a reçu avec beaucoup de reconnaissance la marque de sympathie que lui a donnée le Comité. Elle s'est constituée en section et a nommé un comité composé de MM. Friche, Directeur de l'Ecole normale, M. Benjamin Droz, régent à Renan, M. Guerne, régent à Bienne, et M. Gilliéron, régent aux Breuleux. On a mis à l'étude les trois questions proposées par le Comité central, et l'on s'est quitté avec la promesse de travailler activement pour la réunion générale à laquelle les Jurassiens comptent se rendre en grand nombre.

F.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LA MORALE EN ACTION

ou mouvement de propagande intellectuelle en Alsace,

par JEAN MACÉ, professeur à Beblenheim, en Alsace.

Le Suédois Siljeström se demandait: — et ces paroles servent d'épigraphe à ce livre — *comment les citoyens peuvent-ils, en nombre aussi grand que possible, être rendus des êtres pensants?*

Le volume de M. Macé résout avec succès cette importante question. Il est aussi une réponse à un sujet bien souvent soulevé dans nos conférences: *Pourquoi les élèves, à leur sortie de l'école, oublient-ils si facilement ce qu'ils y ont appris?* — Nous nous sommes appliqués à en rechercher les causes et les moyens pour y remédier. Ce n'est pas ici le cas de les citer toutes, nous nous bornerons à celle qui se rapproche le plus du travail qui nous occupe. Rappelons-nous nos jeunes années, remettons-nous un instant sur les bancs des écoles primaires. Franchement, avouons-le, comprenions-nous bien alors toute la valeur de l'instruction? N'est-ce pas seulement, parvenus à l'adolescence — ce second âge de la vie — que nos yeux se sont ouverts à la vérité et que nous avons été capables de jugement. Et pourtant, combien n'avons-nous pas eu de condisciples obligés de clôre toute étude une fois émancipés des écoles primaires? Que leur sera-t-il resté des connaissances qu'ils y avaient acquises? Rien ou bien peu là où n'existe aucune bibliothèque populaire, complément nécessaire de toute école primaire. Pourquoi donc des craintes puériles empêcheraient-elles toujours d'en universaliser l'établissement? Le commencement de l'instruction du peuple, c'est, sans contredit, de lui apprendre à lire. « Mais, à quoi, dirons-nous avec M. Macé, servira au peuple de savoir lire s'il n'a rien à lire? »

La *lecture* est un excellent moyen de perfectionnement, tout le monde en convient, eh bien! quel danger y a-t-il de la rendre accessible à chacun? Que quelques hommes de bonne volonté s'avancent et qu'ils dotent les populations

des campagnes « d'un fonds d'ouvrages intéressants et utiles » et l'ignorance — le mal le plus à craindre — disparaîtra bientôt de nos communes.

Des hommes éminents : catholiques, protestants, israélites ont signé ces deux lignes :

LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES EST UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE.

L'exemple de l'Alsace — où bientôt, grâce aux travaux persévérandts de la Société philanthropique du Haut-Rhin, toutes les communes seront pourvues de bibliothèques, — l'exemple de l'Allemagne, de la Belgique devraient trouver en nous des imitateurs. C'est un devoir pour la libre Suisse de ne pas rester inactive devant cette propagande de l'Esprit qui tendrait chez elle à raffermir ses institutions.

Nous avons déjà jeté, dans le n° 8 de cette Revue, l'idée d'une *Société des bibliothèques communales de la Suisse romande*. Nous n'attendons que l'appui d'hommes dévoués pour nous mettre sérieusement en marche. Espérons qu'on ne tardera pas.

Il est temps d'en revenir au livre de M. Macé et d'entretenir encore nos lecteurs des progrès croissants qui se font en Alsace pour l'instruction populaire.

A côté des bibliothèques communales, voici maintenant l'organisation de véritables cités ouvrières. Il nous est impossible d'entrer dans de longs détails dans ce compte-rendu. Nous renvoyons pour cela au livre de M. Macé « destiné à devenir le *vade-mecum* de ceux qui veulent propager le mouvement civilisateur par l'instruction et la lecture. » (Extrait du procès-verbal de la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin. Séance du 12 avril 1865).

Cependant, pour connaître le but poursuivi, écoutons les premières paroles prononcées par M. Jean-Jacques Bourcart, le fondateur de la bibliothèque et des cours professionnels de Guebwiller, devant la commission de l'enquête sur cet enseignement. « L'institution que j'ai fondée à Guebwiller n'est pas un établissement professionnel proprement dit. C'est une fondation dans le genre des *Mechanical institutions* d'Angleterre, dont l'objet n'est pas d'enseigner aux ouvriers les secrets du métier, mais de faire des hommes plus instruits, plus heureux et meilleurs. »

M. Bourcart, en organisant ces cours à Guebwiller, a en vue un triple résultat.

1^o Faire travailler l'intelligence de l'ouvrier, c'est, par une voie indirecte, mais sûre, éléver le titre et, partant, la valeur de son travail manuel, c'est donc donner à son salaire une chance certaine d'augmentation, et lui rendre la vie plus facile.

2^o L'intérêt du fabricant est intimément lié à celui de l'ouvrier. Pour soutenir la grande concurrence, la perfection du travail est *indispensable*, et la première condition à remplir pour perfectionner le travail, c'est de perfectionner l'ouvrier.

3° En remplissant par l'étude, d'une façon utile et honorable, les heures de liberté de l'ouvrier, on l'arrache aux occasions de dépenses et de débauches. On le moralise en l'instruisant.

Voilà certes un programme que l'on ne saurait trop applaudir. Mais ce qui est encore plus consolant et réjouissant, c'est qu'il a été atteint.

Les éloges que nous pourrions adresser ne sont pas dignes d'une œuvre aussi noble. Qu'il nous soit permis au moins de souhaiter à M. Bourcart un succès persévérant.

Le volume de M. Macé se termine par le *catalogue* dressé par le Conseil d'administration de la Société Franklin, établie en 1862 pour aider à la propagation des *bibliothèques populaires*. Ce catalogue sera incontestablement d'une grande utilité en allégeant les travaux des fondateurs de nouvelles bibliothèques.

Savez-vous maintenant, chers lecteurs, pourquoi M. Macé a intitulé si justement son charmant livre *La Morale en action*?

* * *

Nous avons reçu un de ces derniers jours, de M. Macé, une petite brochure portant sur sa couverture : SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MUTUEL DE BEBLENHEIM. *Statuts provisoires*.

Nous ne pouvons nous empêcher de relever dans ces statuts l'article 53 ainsi conçu :

Ne pourra pas faire partie de la Société quiconque n'enverra pas régulièrement ses enfants à l'école.

Cet article n'a pas besoin de longs commentaires. Il prouve bien à quel point en Alsace on s'intéresse à l'instruction.

FÉLIX GUÉRIG.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

BERNE. — Les Directions des Domaines, de l'Education et des Travaux publics sont chargés de faire des propositions pour une école normale d'institutrices.

SCHWYZ. — Le révérend M. Tschümperlin, curé d'Ingenbohl, près du chef-lieu et commissaire épiscopal, a, de concert avec deux maîtres de l'école normale, dirigé un cours de répétition qui s'est donné, à Seeven, en faveur de 29 régents. Voici quel était l'ordre du jour de ce cours : Lever à 5 heures — prière — de 5 1/2 à 7, étude — à 7 h., messe — 7 1/2, déjeuner — de 8 à 11, leçon — à 11 h., dîner — de 11 1/2 à 1 h., récréation — de 1 à 4, étude ou leçons — à 4 h., goûter — de 4 1/2 à 5, récréation — de 5 à 7, leçon ou étude — à 7 h., souper — de 7 1/2 à 8, récréation — de 8 à 9, étude — 9 h., prière du soir et coucher. — Parmi les questions qu'ont dû traiter les régents, on a

remarqué celles-ci : Comment devrais-je être et que suis-je en réalité ? (*Feuille scolaire de la Suisse catholique.*)

Iberg. — Dans cette commune rurale, le nombre croissant des enfants a nécessité l'établissement d'un second instituteur.

THURGOVIE. — Il est mort ici un instituteur, nommé Huber, qui en était à sa 53^e année d'enseignement. En 1862, il avait célébré le Jubilé anniversaire de sa 50^e année d'enseignement et tous les instituteurs du voisinage s'étaient fait un plaisir de contribuer à l'embellissement de cette fête de famille qui est devenue ainsi une fête publique.

FRANCE. — Le *Manuel général de l'Instruction publique* entre dans la 34^e année de sa publication. Il doit son origine à M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique en France et auquel sont dus des progrès considérables, les premiers grands progrès dans cette partie indispensable de l'éducation publique.

Le ministre actuel de l'Instruction publique, M. Victor Duruy, a enseigné lui-même pendant bien des années dans les collèges de la province, puis dans ceux de Paris. Il est élève de l'école normale de Paris dont il faisait partie à son moment le plus brillant. Il ne peut donc être que très favorable à l'Instruction publique à laquelle, depuis le peu de temps qu'il est au ministère, il a rendu de signalés services. Dans une circulaire récente aux recteurs, en date du 2 novembre, le ministre recommande entre autres l'établissement de bibliothèques. « L'établissement d'une bibliothèque est la condition du succès de tout enseignement. Sur ce point, monsieur le recteur, vous ne craindrez pas de stimuler trop vivement le zèle des autorités locales. Le devoir de toute municipalité est d'établir, dès qu'elle le peut, une bibliothèque publique; elle assurera ainsi aux citoyens, avec les moyens de se rendre plus instruits et meilleurs, une précieuse ressource contre l'ennui, contre la paresse et contre l'attrait des distractions mauvaises. L'administration supérieure voit dans la propagation des bibliothèques scolaires un des grands intérêts moraux de notre époque, et 27,000 volumes distribués par elle dans l'espace de 4 ans, l'existence actuelle de près de 5,000 bibliothèques organisées sous son impulsion et par ses soins, montrent sa ferme volonté de mettre à la portée de tous les connaissances jadis réservées à un petit nombre de privilégiés. »

BELGIQUE. — Le *Progrès de Bruxelles*, excellente revue pédagogique à laquelle nous avons déjà fait plus d'un emprunt, recommande l'introduction d'instituteurs stagiaires ou surnuméraires parmi lesquels on prendrait les remplaçants des instituteurs malades. En temps ordinaires, ces stagiaires seraient attachés aux écoles les plus importantes.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.